

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

3 février 2016

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève-Confédération	4
Oui à la révision des ordonnances sur la radioprotection	4
Soutien à la modification de la loi fédérale sur le droit international privé	4
Genève favorable à la révision des ordonnances en matière énergétique	5
Genève.....	6
Budget 2016: rencontre avec les sept partis politiques du Grand Conseil	6
Adoption d'un plan localisé de quartier à Bardonnex	6
Approbation du budget 2016 des fondations immobilières de droit public	7
Approbation du budget 2016 de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif.....	7
Approbation du budget 2016 de la Fondation pour les terrains industriels de Genève.....	8
Loi sur la police : validation complémentaire des opérations électorales du 8 mars 2015.....	9
Entrée en vigueur de lois	10
Agenda des invitations à la presse	14

Oui à la révision des ordonnances sur la radioprotection

Répondant à une consultation du Département fédéral de l'intérieur relative à la révision des ordonnances sur la radioprotection, le Conseil d'Etat a fait part de son soutien aux modifications proposées.

Le projet mis en consultation propose d'adapter la législation suisse aux nouvelles directives internationales, avec comme objectif principal de mettre en œuvre la directive de l'Union européenne qui vise à garantir un niveau de protection élevé de la population contre les rayonnements ionisants.

*Pour toute information complémentaire : M. Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement, DETA,
☎ 022 388 80 01.*

Soutien à la modification de la loi fédérale sur le droit international privé

Consulté par le Département fédéral de justice et police, le Conseil d'Etat a fait connaître son soutien aux modifications proposées en vue d'améliorer et de moderniser la [loi fédérale sur le droit international privé \(LDIP\)](#) dans le domaine de la faillite et du concordat.

Ces modifications visent notamment à simplifier les conditions et la procédure de reconnaissance des décisions de faillite et des concordats étrangers. Les solutions retenues ont pour avantage de respecter la règle consistant à privilégier certaines catégories de créanciers dignes de protection, comme les salariés. Elles ne génèrent aucune conséquence sur le plan financier ou sur celui du personnel pour la Confédération, les cantons et les communes.

*Pour toute information complémentaire : Mme Valérie Cavero, secrétaire générale adjointe, DF,
☎ 022 327 98 15.*

Genève favorable à la révision des ordonnances en matière énergétique

Le Conseil d'Etat a répondu à deux consultations du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication portant, l'une, sur l'ordonnance sur l'énergie, l'autre, sur l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂. Ces révisions mettent en œuvre les recommandations du Contrôle fédéral des finances concernant l'organisation du programme d'encouragement à l'assainissement énergétique des bâtiments.

Le gouvernement genevois approuve cette réorganisation et salue en particulier l'octroi aux cantons d'une indemnité forfaitaire de 5% destinée à financer la gestion de ces programmes.

La révision de l'ordonnance sur l'énergie reprend, par ailleurs, la réglementation européenne concernant l'efficacité énergétique des installations et appareils électriques. De nouvelles prescriptions sont introduites dans les domaines suivants : chauffe-eau, réservoirs d'eau chaude et accumulateurs de chaleur, dispositifs de chauffage de locaux et appareils de ventilation.

Le Conseil d'Etat approuve ces nouvelles prescriptions. Il regrette cependant que l'alignement sur les normes européennes repousse de deux ans l'interdiction de la vente d'ampoules inefficaces au plan énergétique. Dès lors, le Conseil d'Etat demande au Conseil fédéral de maintenir le calendrier actuel, qui prévoit la fin de la vente de ces ampoules en 2018.

Pour toute information complémentaire : M. Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie, DALE, ☎ 022 327 93 64.

Budget 2016: rencontre avec les sept partis politiques du Grand Conseil

Le Conseil d'Etat poursuit son engagement à chercher des solutions en vue de permettre au canton de disposer d'un budget pour l'année 2016, après le refus du Grand Conseil d'entrer en matière le 18 décembre dernier. Une nouvelle rencontre commune a été organisée ce mercredi 3 février avec les sept partis politiques représentés au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa détermination à trouver ces prochaines semaines un accord permettant de déposer un nouveau projet de budget d'ici la fin du premier trimestre 2016, période à laquelle le parlement débutera l'examen des comptes 2015 et le gouvernement la préparation du budget 2017.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, ☎ 079 343 16 54.

Adoption d'un plan localisé de quartier à Bardonnex

Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier portant sur des terrains situés au chemin des Forches, sur le territoire de la commune de Bardonnex. Le périmètre comprend une seule parcelle, d'une superficie totale d'environ 8057 m².



Le plan propose la création de trois bâtiments de logement de deux entrées chacun, dont le gabarit varie de trois étages sur rez-de-chaussée à deux étages sur rez-de-chaussée et un attique. Soixante nouveaux logements au total sont prévus. Les bâtiments sont organisés perpendiculairement à la route du Pont-de-la-Fin et sont implantés dans un espace vert aménagé, accessible et ouvert, avec une place de jeux pour enfants.

Le projet prévoit également un parking souterrain d'une capacité de 115 places, accessible depuis l'entrée du périmètre par le chemin des Forches, ainsi que des couverts à vélos situés devant les entrées des immeubles. La surface brute de plancher est limitée à 6687 m²; soit un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0,83 maximum.

Le Conseil municipal de la commune de Bardonnex a préavisé favorablement ce projet le 18 décembre 2012. La procédure d'opposition s'est ouverte du 26 avril au 27 mai 2013 et n'a suscité aucune opposition.

Dès la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la FAO, le plan sera disponible sur le site Internet officiel de l'Etat de Genève : www.ge.ch/amenagement/plansadoptes.

Pour toute information complémentaire: M. Jean-Luc Gauthey, chef de service Drize-Rhône direction du développement urbain – rive gauche, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 67.

Approbation du budget 2016 des fondations immobilières de droit public

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget des cinq [fondations immobilières de droit public \(FIDP\)](#) et de leur secrétariat pour l'exercice 2016.

Les FIDP gèrent plus de 7250 logements d'utilité publique (LUP) de type habitations bon marché (HBM), répartis sur l'ensemble du canton de Genève. Elles prévoient toutes un exercice positif hors amortissements comptables pour l'année 2016.

Budget 2016 FIDP	Charges	Produits	Résultat *	Résultat **
Fondation HBM Camille Martin	16,09 MF	20,59 MF	+ 4,50 MF	- 1,30 MF
Fondation HBM Emile Dupont	13,35 MF	16,63 MF	+ 3,28 MF	- 3,35 MF
Fondation HBM Emma Kammacher	15,16 MF	19,85 MF	+ 4,69 MF	- 1,43 MF
Fondation HBM Jean Dutoit	19,25 MF	24,47 MF	+ 5,22 MF	-2,19 MF
Fondation René et Kate Block	5,64 MF	6,37 MF	+ 0,73 MF	- 0,78 MF

* avant amortissements immeubles selon normes IPSAS.

** après amortissements immeubles selon normes IPSAS.

Les produits sont globalement stables entre 2015 et 2016, malgré la mise en location de plus de 300 logements en 2015. Cela s'explique en partie par l'absorption des réserves d'exploitation des immeubles, qui sont alimentées par la baisse importante des taux d'intérêts hypothécaires.

Quant au secrétariat des FIDP, dont la mission est de gérer les activités des fondations, il prévoit un exercice 2016 équilibré à hauteur de 5,91 millions de francs. La majorité des revenus du secrétariat sont portés en charges des immeubles des FIDP. Seuls 15% de ces revenus correspondent à des prestations activées dans les nouvelles opérations des fondations.

Pour toute information complémentaire : M. Raphaël Conti, administrateur, office du logement et de la planification foncière, DALE, ☎ 022 546 65 37.

Approbation du budget 2016 de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'exercice 2016.

La FPLC a pour principale mission d'accroître le parc de logements d'utilité publique (LUP), notamment en remettant ses terrains en droit de superficie à des coopératives d'habitation ou en les vendant à des fondations immobilières de droit public cantonales ou communales.

La FPLC est également propriétaire d'un peu plus de 350 logements, dont des villas destinées, à terme, à être remplacées par de l'habitat collectif.

La fondation prévoit un exercice positif pour l'année 2016.

Budget 2016 FPLC	Charges	Produits	Résultat
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif	5,21 MF	6,85 MF	+ 1,64 MF

Le flux de trésorerie prévu des activités opérationnelles est de +2,47 millions de francs, composé du résultat net et de l'autofinancement généré par les amortissements comptables.

Celui provenant des activités d'investissement et de financement est de -2,43 millions de francs. Sont notamment prévus des acquisitions et investissements en terrains et immeubles pour 6,19 millions, des cessions de terrains à la Fondation HBM Camille Martin et à la Ville de Lancy pour 4,8 millions, le recours à l'endettement pour 2,37 millions et le remboursement, suite aux cessions précitées, de dotations LUP pour 2,99 millions.

Pour toute information complémentaire : M. Raphaël Conti, administrateur, office du logement et de la planification foncière, DALE, ☎ 022 546 65 37.

Approbation du budget 2016 de la Fondation pour les terrains industriels de Genève

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget de la [Fondation pour les terrains industriels de Genève \(FTI\)](#) pour l'exercice 2016.

La FTI a pour principale mission de favoriser l'établissement d'entreprises dans les zones industrielles du canton, notamment en devenant propriétaire d'immeubles, bâtis ou non, dans les périmètres qui lui sont assignés par l'Etat. Elle est chargée de les aménager, de les exploiter et de les gérer.

Comme en 2015, elle prévoit un exercice positif pour l'année 2016, avec une rétrocession d'une part de son bénéfice en faveur de l'Etat à hauteur de 12 millions de francs.

Budget 2016 FTI	Charges	Produits	Résultat net
Fondation pour les terrains industriels de Genève	12,859 MF	32,979 MF	+ 20,120 MF

L'exercice budgétaire 2016 et la planification financière permettent la réalisation des objectifs politiques et stratégiques fixés dans la [convention d'objectifs entre l'Etat de Genève et la FTI](#), à savoir assurer :

- une politique d'investissement efficiente (croissance du patrimoine immobilier), porteuse de croissance future ;
- une marge brute d'exploitation augmentant le chiffre d'affaires de manière constante dès 2018, ce qui permettra d'absorber l'accroissement prévu des charges de personnel, d'exploitation et administratives ;
- une gestion prudente et maîtrisée des liquidités, de la dette et des frais financiers inhérents ;
- un résultat net de l'exercice stable hors éléments non récurrents ;
- une redistribution du bénéfice conforme aux attentes de l'Etat, tout en maintenant un niveau de fonds propres adapté aux besoins de financements futurs.

Pour toute information complémentaire : Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, DALE, ☎ 022 327 94 25.

Loi sur la police : validation complémentaire des opérations électorales du 8 mars 2015

Le Conseil d'Etat a procédé à la validation complémentaire des opérations électorales du 8 mars 2015 en tant qu'elles concernent la [votation cantonale sur la loi sur la police \(LPol\) \(F 1 05 – 11228\)](#), du 9 septembre 2014.

Cette validation n'avait pas pu intervenir le 25 mars 2015 (date de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les autres objets) au vu du recours déposé au Tribunal fédéral contre l'arrêt de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice, du 4 mars 2015 (ACST/5/2015), et des recours interjetés auprès de cette juridiction contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 mars 2015 constatant le résultat de la votation.

Par arrêt du 26 mars 2015, la Chambre constitutionnelle a déclaré irrecevable l'un des recours (ACST/6/2015). Elle a rejeté le second par arrêt du 11 mai 2015 (ACST/10/2015). Cette dernière décision a ensuite fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

Par arrêts du 20 janvier 2016, le Tribunal fédéral a rejeté les deux recours déposés devant son instance (1C_130/2015 et 1C_320/2015).

Plus aucun obstacle ne s'opposant dès lors à la validation des opérations électorales du 8 mars 2015 en tant qu'elles concernent la votation sur la LPol, la loi 11228 sera prochainement promulguée et entrera en vigueur au printemps 2016.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 04.12.2015, ouvrant un crédit d'investissement de 15'000'000F pour le déploiement de la technologie TOSA sur une ligne pilote des Transports publics genevois (L11720)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 2'500'000 F pour les années 2015 à 2018 destiné à la mise en place d'une solution de gestion électronique de documents, d'un environnement collaboratif et d'un extranet à l'Hospice général (L11608)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de bouclage de la loi N° 8519 ouvrant un crédit d'investissement de 5'179'324F pour les travaux d'effacement des tags sur les bâtiments scolaires et administratifs de l'Etat de Genève (L11738)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de bouclage de la loi N° 8822 ouvrant un crédit d'investissement de 25'837'000F pour les travaux d'amélioration des mesures de prévention et de sécurité incendie de l'Hôpital cantonal (L11739)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de bouclage de la loi N° 9473 ouvrant un crédit d'investissement de 2'631'997F pour l'équipement des bâtiments loués à la rue du Stand 46-48 et à la rue de l'Arquebuse 6 pour l'office des poursuites et la direction générale des offices des poursuites et des faillites (L11740)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)

Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 9504 ouvrant un crédit d'investissement de 58'321'000F pour la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg (L11741)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 9708 ouvrant un crédit d'investissement de 71'650'000F pour la construction et l'équipement d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Plan-les-Ouates (L11742)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 9727 ouvrant un crédit de 2'738'770F en vue des travaux pour le remplacement des fluides réfrigérants R12 et R502 ainsi que la mise en conformité des installations de production de froid concernées (L11743)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10043 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 23'405'000F pour la reconstruction de l'EMS existant de Butini à Onex, dans le cadre du programme de construction et de mise aux normes d'établissements médico-sociaux (EMS) (L11744)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10310 ouvrant un crédit global maximum au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 26'625'000F pour la construction de trois nouveaux EMS (Avanchets 10'250'000F, Drize 9'375'000F et Lausanne 7'000'000F) dans le cadre du programme de construction et de mise aux normes d'établissements médico-sociaux (EMS 2010) (L11745)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10311 ouvrant un crédit global maximum au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 6'975'000F pour la construction d'un nouvel EMS (Bessonnette), dans le cadre du programme de construction et de mise aux normes d'établissements médico-sociaux (EMS 2010) (L11746)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10407 ouvrant un crédit de subvention cantonale d'investissement de 42'929'000F à l'Institut de hautes	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)

écoles internationales et du développement (IHEID) pour la construction de la Maison de la Paix (L11747)		
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10408 ouvrant un crédit global maximum à titre d'indemnité cantonale d'investissement de 5'419'300F aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour le projet des Marronniers (L11748)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10573 ouvrant un crédit d'investissement de 415'000F pour les équipements mobiliers et informatiques de l'Assemblée constituante (L11749)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10650 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10'000'000F à la Ville de Genève pour la construction de l'extension du Musée d'ethnographie (L11750)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10765 ouvrant un crédit d'investissement de 14'000'000F pour l'acquisition des parcelles Nos 958 et 4296 de la commune de Vernier (L11751)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi N° 10853 ouvrant un crédit d'investissement de 27'491'000F pour l'acquisition du bâtiment édifié par la Caisse cantonale genevoise de compensation en droit de superficie sur la parcelle N° 3162 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève (L11752)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi 11170 ouvrant un crédit d'investissement de 34'650'000F pour l'acquisition du bâtiment en cours de construction sur la parcelle N° 1993 de la commune d'Onex (L11753)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, modifiant la loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Choulex pour le logement (PA 567.00) (L11705)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de boucllement de la loi 10680 ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 3'572'200F destiné à financer la refonte	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)

de l'application "Amendes d'ordre et contraventions" (AOC) (L11479)		
Loi du 04.12.2015, de bouclage de la loi 10716 ouvrant un crédit d'investissement de 1'515'000F pour la réalisation d'une application de gestion des prestations complémentaires cantonales pour les familles (L11481)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, de bouclage de la loi 9616 ouvrant un crédit d'investissement de 1'200'000F pour le projet de réalisation du "portail énergie" (L11488)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 04.12.2015, modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (I 1 37) (L11677)	Conseil d'Etat	Samedi 6 février 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
5 février 10h30	Présentation de la 4 ^{ème} édition du concours CinéCivic	Espace Entreprise 15, rue Rothschild 1202 Genève	CHA	☎ 022 327 95 09
3 mars 11h00	Opération-pilote d'assainissement des bâtiments de la Cité d'Onex	Manège d'Onex Route de Chancy 127, 1213 Onex	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25